

SAULES

MOBILITÉ FICHE



Mesures de modération du trafic

La traversée du village par la Route cantonale est limitée à 60km/h, une valeur élevée qui devraient probablement être réduite à 50, voire 40 km/h, d'autant plus que la place de jeux se trouve au Sud de cette route.

M2

Concept de mobilité douce

A l'intérieur du village, considérer une liaison douce entre l'extrémité Sud des Côtates et le secteur 'Bout du Village'.

Entre Saicourt - Saules - Loveresse, il manque a minima un balisage pédestre/cycliste, voire, en lien avec la végétation aux abords de la Trame, un nouveau lien de mobilité douce au contact du parcours de cette dernière. Plus largement, avec les travaux de raccordement de Tramelan à la STEP de Loveresse et le développement d'un Plan d'Aménagement des Eaux de la Trame, un itinéraire doux pourrait être déroulé de Moulin Brûlé à Sagne-Picat (Le Fuet) / Saicourt / Saules / Grand Nods / Pont Sapin (Loveresse-Pontenet).

M7



BIODIVERSITÉ FICHE



Haies, vergers et arbres en zone bâtie

En termes d'arborisation, deux suggestions sont portées à la Commune :

- renforcer la végétation aux abords de la Trame,
- reconstituer l'alignement arboré au long de la route cantonale dans le secteur de la Varsanne.

B3



Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

L'imposition de végétalisation des clôtures portée au RCC est à saluer.

B4



Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Le Rapport sur l'Aménagement Local (RAL, item A 4.3) de février 2015 (modification du PAL) fait état de divers aménagements en lien avec la Trame qu'il y aurait aujourd'hui lieu d'évaluer pour leur mise en œuvre respective.



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Saules, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 52% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 73% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Saules pourrait produire 2.5 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 628 ménages. 21 % de ce potentiel pourrait être produit par les 7 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. En 2019, Saules comptait 66 ménages.

E3
E5

Chauffages à distance



La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la Commune de Saules. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.

E4